

Detach Coupon Juillet 2010

Indice Euro Stoxx 50®

Un objectif de coupon de 8 % la première année, conditionné à la performance de l'indice Euro Stoxx 50®

Titre de créance non garanti en capital à l'échéance • Durée conseillée de l'investissement 6 ans

EQUITY MARKETS

DETACH COUPON JUILLET 2010

Indice Euro Stoxx 50®

Un objectif de coupon de 8 % la première année, conditionné à la performance de l'indice Euro Stoxx 50®

Durée conseillée de l'investissement

6 ans

Un coupon potentiellement élevé

A partir de la fin de la première année (le 11 juillet 2011) et ensuite chaque semestre, le Coupon est déterminé comme suit :

- A une Date de Constatation, si l'Indice n'a pas baissé de plus de 30 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit un coupon de 8 % pour la première année, puis un coupon de 4 % pour chaque semestre suivant dès lors que l'Indice vérifie la même condition.
- Dans le cas contraire, l'investisseur ne reçoit pas de coupon.

Un mécanisme de remboursement anticipé

A une Date de Constatation, si la performance de **l'Indice a progressé** d'au moins 1 % depuis le 9 juillet 2010, chaque Titre est remboursé par anticipation.

L'investisseur reçoit dans ce cas :

Intégralité de la Valeur Nominale

+

Coupon dû de la période

Perte en capital à l'échéance si l'Indice baisse de plus de 30 % par rapport à son Niveau Initial

A l'échéance, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, le Montant du Remboursement Final est déterminé comme suit:

 Si le Niveau Final de l'Indice est supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit par Titre :

Intégralité de la Valeur Nominale +

Coupon de 4 %

 Si le Niveau Final de l'Indice est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur est impacté de la performance négative de l'Indice. Dans ce cas, l'investisseur subira une perte en capital et ne recevra pas de coupon.

Valeur Nominale $\times \frac{\text{Indice Final}}{\text{Indice Initial}}$

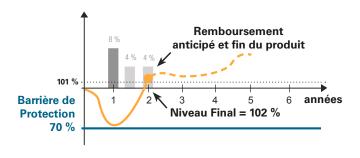
Exemples de scénarii

Les scénarii présentés ci-dessous sont des exemples, donnés uniquement à des fins explicatives. Ils ne constituent en aucun cas une indication des résultats futurs des Titres.

Scénario favorable : Remboursement anticipé en année 2

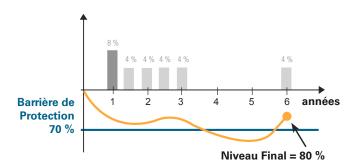
Sommes des coupons versés : 16 %

Remboursement intégral du capital TRA* = 7,70 %



Scénario médian : Remboursement intégral du capital

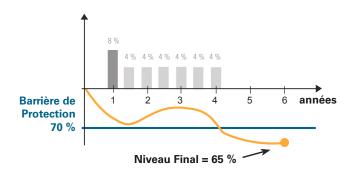
Sommes des coupons versés : 28 %
Remboursement intégral du capital TRA* = 4,20 %



Scénario défavorable : Capital impacté à maturité

Sommes des coupons versés : 32 %
Capital remboursé : 65 %

TRA* = -0,51 %



Période de souscription

Les souscriptions seront reçues du 28 mai 2010 (9h00) au 7 juillet 2010 (17h00) auprès de votre intermédiaire financier

Indice Euro Stoxx 50®

Le choix du sous-jacent est essentiel dans un contexte de finance mondiale marquée par une grande instabilité des marchés et des évolutions notables de la volatilité des grands indices.

Bénéficiant d'une bonne diversification géographique et sectorielle, l'indice Euro Stoxx 50® est constitué des 50 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro.

Plus de détails sur la description, la méthode de calcul et les performances de l'indice Euro Stoxx50® peuvent être librement obtenues sur le site Internet de Stoxx Ltd., agent de publication de l'Indice:

http://www.stoxx.com

^{*} LeTRA désigne le Taux de Rendement Actuariel calculé sur la base du Prix d'Emission et exprimé net de commissions (max 1,50%).

[—] Dans chaque scenario, la ligne orange représente la variation de l'Indice

Avantages et inconvénients

Avantages

- Detach Coupon Juillet 2010 verse la première année un coupon de 8 % si le Niveau de Référence de l'Indice à la première Date de Constatation est supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial.
- Detach Coupon Juillet 2010 verse chaque semestre suivant un coupon de 4 % (soit 8 % sur une base annuelle) si le Niveau de Référence de l'Indice à la Date de Constatation donnée est supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial.
- Detach Coupon Juillet 2010 est remboursé au pair par anticipation à une Date de Remboursement au Pair Anticipé si le Niveau de Référence de l'Indice à une Date de Constatation concernée est supérieur ou égal à 101 % de son Niveau Initial.

Inconvénients

- Detach Coupon Juillet 2010 est un produit financier à capital non garanti à la Date de Remboursement Final pouvant atteindre une échéance de 6 ans.
- Aucun coupon ne sera versé si le Niveau de Référence de l'Indice à une Date de Constatation est inférieur à 70 % de son Niveau Initial.
- En cas de revente du Titre sur le marché, le porteur le cédera à sa valeur de marché et réalisera, par rapport au prix de souscription versé à l'Emetteur, un gain ou une perte sur le montant investi en fonction de l'évolution des marchés.
- La durée du placement n'est pas connue d'avance notamment en raison de la possibilité de remboursement anticipé.
- L'Indice est calculé hors dividendes. En conséquence, l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes attachés aux valeurs composant l'Indice.
- Le rendement est plafonné et en conséquence, l'investisseur ne pourra pas bénéficier de la totalité de la hausse de l'Indice.

Commission

Une commission de placement et de structuration de 1,50 % maximum prélevée sur le Montant Nominal souscrit de l'émission sera versée par l'Emetteur aux agents placeurs/distributeurs des Titres à la Date de Règlement de l'émission.

Choix du cadre fiscal des Titres pour répondre aux objectifs et à la situation financière de l'investisseur résidant en France

Il est possible d'investir sur Detach Coupon Juillet 2010 dans le cadre d'un comptetitres ordinaire ou d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation soumis au droit français, l'investissement est réalisé sous forme d'unités de compte. L'assureur vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, celle-ci étant sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction des évolutions de marché.

Des frais liés à l'ouverture et à la gestion d'un contrat d'assurance vie pourront être prélevés auprès de l'investisseur par la société d'assurance vie.

Caractéristiques des Titres

Instrument	Titre de créance à capital non garanti à l'échéance (« Titre »)
Emetteur	Natixis Structured Products Ltd.
Garant	Natixis S.A. (S&P: A+; Moody's: Aa3; Fitch Rating: A+)
Agent de Calcul & Agent placeur	Natixis S.A.
Code ISIN	XS0509638614
Lieu d'admission à la cotation des Titres	Bourse de Luxembourg, Liste officielle
Devise	Euro (€)
Indice	Euro Stoxx 50® (Code Bloomberg : SX5E)
Montant Nominal	Le Montant Nominal de l'émission sera fixé à la fin de la Période de Souscription.
Valeur Nominale	1000 €
Prix d'Emission	100 % de la Valeur Nominale
Période de Souscription	Du 4 juin 2010 (9h00) au 7 juillet 2010 (17h00)
Date d'Émission et de Règlement	09 juillet 2010
Date d'Observation Finale	11 juillet 2016
Date de Remboursement Final	18 juillet 2016, sauf cas de remboursement anticipé des Titres si le Niveau de Référence de l'Indice à une Date de Constatation est supérieur ou égal à 101 % de son Niveau Initial.
Dates de Constatation	11 juillet 2011, 09 janvier 2012, 09 juillet 2012, 09 janvier 2013, 09 juillet 2013, 09 janvier 2014, 09 juillet 2014, 09 janvier 2015, 09 juillet 2015, 11 janvier 2016
Dates de Paiement du coupon et Dates de Remboursement au Pair Anticipé	18 juillet 2011, 16 janvier 2012, 16 juillet 2012, 16 janvier 2013, 16 juillet 2013, 16 janvier 2014, 16 juillet 2014, 16 janvier 2015, 16 juillet 2015, 18 janvier 2016, 18 juillet 2016
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'Indice, tel que déterminé par l'Agent de Calcul le 09 juillet 2010.
Niveau de Référence	Niveau de clôture de l'Indice tel que déterminé par l'Agent de Calcul à chaque Date de Constatation.
Niveau Final	Niveau de clôture de l'Indice tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date d'Observation Finale.
Barrière de Protection	70 % du Niveau Initial de l'Indice, tel que déterminé par l'Agent de Calcul et publié le 09 juillet 2010.
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché Natixis assurera le rachat des Titres en offrant une fourchette de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1 % sur demande de tout porteur de Titres par le biais de son intermédiaire financier.
Documentation juridique des Titres	Prospectus de Base daté du 22 juillet 2009, ses suppléments datés du 3 août 2009, 28 août 2009, 20 novembre 2009, 9 décembre 2009, 2 mars 2010, 6 mai 2010, 10 mai 2010 et 14 mai 2010, chacun visé par l'autorité de régulation et des marchés financiers luxembourgeoise (CSSF) et les conditions définitives datées du 27 mai 2010.
Notifications et publications de l'Agent de Calcul	Toute notification ou publication relative aux présentes Titres sera faite par l'Agent de Calcul au plus tard le jour ouvré qui suit toute détermination d'un montant relatif à l'émission, d'un niveau de l'Indice ou d'une décision d'ajustement des Titres suite à la survenance d'un événement extraordinaire, par voie d'une notice précisant chaque élément déterminé ou décision prise relative aux Titres. Cette notice sera consultable sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et de NATIXIS DIRECT® (www.natixis-direct.com).
Commission et frais	Max. de 1,50 % à la souscription, en plus d'éventuels frais liés au contrat d'assurance vie.
Régime fiscal applicable aux Titres	Voir Prospectus de Base «Taxation»
Forme des Titres	Au porteur

Facteurs de risques - Les paragraphes suivants présentent certains facteurs de risques liés à l'offre des Titres dont les investisseurs potentiels doivent avoir connaissance. Avant de décider d'investir dans les Titres, les investisseurs potentiels sont invités à examiner avec attention toute l'information contenue dans le Prospectus (tel que défini ci-dessous sous la section « Informations importantes »), qui inclut entre autres les facteurs de risques développés ci-dessous, et à consulter leurs propres conseillers financiers et juridiques sur les risques découlant d'un investissement dans les Titres. En cas de doute quant au caractère approprié des Titres à leur profil de risque, les investisseurs potentiels sont invités à s'abstenir d'investir dans les Titres. Les développements suivants ne sont pas exhaustifs. De plus, les investisseurs doivent savoir que les risques décrits peuvent se combiner et donc être liés les uns aux autres. Les investisseurs potentiels doivent faire leur propre évaluation de toutes les considérations liées à un investissement.

- 1. Risques liés à l'Emetteur Dans le cadre de l'émission des Titres, l'Emetteur peut être notamment soumis à des risques potentiels de crédit, de conflits d'intérêts avec une ou plusieurs sociétés affiliées ou son actionnaire unique. Ces risques sont détaillés plus largement dans la section « Facteurs de Risques » en pages 14 et suivantes du Prospectus de Base.
- 2. Risques liés au Garant L'Émetteur est une filiale à 100 % de Natixis, société anonyme à conseil d'administration enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 542 044 524. Cette dernière garantit sous la forme d'un cautionnement solidaire les Titres en cas de survenance d'un événement de défaut de l'Emetteur. C'est pourquoi, les facteurs de risques à considérer sont ceux liés au Garant et à son activité qui sont décrits à la section « Risques liés à l'activité de Natixis et au secteur bancaire » du Document de Référence 2010 de Natixis et ses éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Le Document de Référence et ses éventuelles actualisations sont également disponibles sur le site internet de Natixis (www.natixis.com) dans le menu Relations Investisseurs.
- 3. Risques liés aux Titres (a) Investisseurs L'investissement dans les Titres nécessite une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et des titres de créance ainsi qu'une connaissance des risques liés aux opérations sur les Titres. Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus et des informations d'ordre général relatives aux Titres. Ni l'Emetteur, ni le Garant, ni l'Agent de Calcul ne fournissent de conseils, informations ou analyses financières quant à l'investissement que représentent les Titres. Ni l'Emetteur, ni le Garant, ni l'Agent de Calcul ne sont tenus de donner des informations aux investisseurs sur l'Indice (sauf dans la mesure prévue dans le Prospectus.

(b) Risques généraux relatifs aux Titres

Conflits d'intérêts potentiels - Le Garant et l'Agent de Calcul peuvent procéder à des transactions sur l'Indice ou les actions composant l'Indice, que ce soit dans le cadre d'opérations de couverture relatives aux Titres ou autrement. Ces transactions peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la valeur de l'Indice et /ou des actions composant l'Indice et en conséquence sur la valeur des Titres.

Les Titres ne confèrent aucun droit sur le sous jacent. Les Titres sont des titres de créance de l'Emetteur qui ne sont pas assortis de sûretés et dont le rendement en principal et les intérêts sont calculés sur la base de l'Indice. Les Titres ne confèrent aux investisseurs aucun droit d'acquérir les actions comprises dans l'Indice ni aucun autre droit de propriété sur lesdites actions. L'Emetteur n'est pas tenu, aux termes des Conditions Définitives, de détenir des actions comprises dans l'Indice.

En cas de survenance, selon la détermination de l'Agent de Calcul, d'une suppression de l'Indice conformément aux dispositions de la modalité 18(f) du Prospectus de Base « Particular Provisions », l'Agent de Calcul pourra notifier à l'Emetteur que les Titres doivent faire l'objet d'un remboursement avant la Date Observation Finale. Dans ce cas, le montant de remboursement anticipé calculé par l'Agent de Calcul sera égal à la valeur de marché.

Le remboursement de chaque Titre à la Date de Remboursement Final peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice.

(c) Risques généraux relatifs au marché _Valeur de marché des Titres - La valeur de marché des Titres dépend d'un nombre de facteurs interdépendants, qui comprend les évènements économiques, financiers et politiques, en France et ailleurs, y compris les facteurs qui affectent les marchés de capitaux en général et le marché sur lequel les Titres sont admis à la négociation et sera affectée par la solvabilité de l'Emetteur et nombre d'éléments additionnels, qui incluent l'intérêt du marché, les taux d'intérêt et tous les coûts de débouclement des opérations de couverture sous jacentes à la présente émission par l'Emetteur. Le prix auquel un titulaire des Titres pourra les céder pourra être substantiellement inférieur, le cas échéant, au prix d'émission ou au prix d'achat payé lors de leur acquisition.

Risques relatifs à l'Indice - Les Titres, objet du Prospectus, peuvent présenter des risques dans la mesure où l'indexation porte sur la performance de l'Indice.

Les performances passées de l'Indice ne sont pas des indications de ses performances futures. Il est impossible de prévoir si la valeur de l'Indice va augmenter ou va baisser pendant la vie des Titres. Des informations concernant l'Indice, ses performances passées et futures ainsi que sa volatilité peuvent être notamment obtenues sur le site de Stoxx Ltd. (www.stoxx.com/index.html). La politique de Stoxx Ltd. concernant les ajouts, suppressions et substitutions des actifs composant l'Indice et la façon dont Stoxx Ltd. prend en compte certains changements affectant de tels actifs sous-jacents peuvent affecter la valeur de l'Indice. De même, Stoxx Ltd. peut suspendre ou interrompre le calcul ou la diffusion de l'Indice, ce qui peut affecter la valeur des Titres.

Illiquidité - Les investisseurs doivent être prêts à conserver les Titres jusqu'à la Date d'Observation Finale. Il ne peut y avoir aucune assurance qu'un marché secondaire des Titres se développera, et s'il se développe, quant au prix éventuel de négociation des Titres sur un tel marché, ainsi qu'à la liquidité d'un tel marché. Par conséquent, les investisseurs pourraient ne pas être capables de vendre leurs Titres facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires qui ont un marché secondaire développé. L'absence de liquidité pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur de marché des Titres.

Avertissement de Stoxx Ltd. - L'Indice Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Ltd., Zurich, Suisse et/ou de ses concédants (les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs (ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique) basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Informations importantes - Les conditions et modalités de l'émission sont définies dans le Prospectus (le « Prospectus ») composé du Prospectus de Base en langue anglaise daté du 22 juillet 2009, des suppléments au Prospectus de Base (les « Suppléments ») chacun visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier à Luxembourg (CSSF) et des Conditions Définitives (les Final Terms) datées du 27 mai 2010. Le résumé du Prospectus de Base a fait l'objet d'une traduction en langue française pour les besoins de sa notification à l'Autorité des Marchés Financiers en France (AMF). La CSSF a délivré à l'AMF un certificat d'approbation attestant que le Prospectus a été établi. Detach Coupon Juillet 2010 est admis à la cotation sur la liste officielle de la Bourse de Luxembourg et peut être commercialisé auprès du public en France.

Le Prospectus est tenu disponible gratuitement auprès de Natixis, 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris, France et de Citibank N.A., London, 21st Floor, Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E145LB, Royaume Uni et sur les sites Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et de Natixis DIRECT® (www.natixis-direct.com). La traduction en langue française du résumé est également disponible gratuitement sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). L'offre des Titres est soumise aux restrictions de vente exposées dans le Prospectus de Base, notamment aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada et dans les Etats Membres de l'Espace économique européen (EEE).

Natixis est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé.



47, quai d'Austerlitz 75013 Paris - France Tél. : +33 1 58 55 82 94

www.natixis.com



L'attention du public est attirée sur les facteurs de risques mentionnés dans le Prospectus de Base et son résumé traduit en langue française. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer le Prospectus, les documents incorporés par référence ainsi que le résumé en langue française afin d'en prendre connaissance avant de souscrire au Detach Coupon Juillet 2010.